Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) du TRISLN

Article 1 : Objet du règlement
Le présent règlement a pour but d'assurer le bon fonctionnement du club TRISLN, dans un cadre respectueux et sécuritaire pour tous ses membres. Il s'applique à toutes les activités organisées par le club (entraînements, compétitions, stages, événements).

Article 2 : Adhésion au club
1. Membres actifs : Toute personne souhaitant intégrer le TRISLN doit compléter un formulaire d'adhésion et régler la cotisation annuelle.
2. Cotisation : Les montants sont fixés en début de saison et incluent l'accès aux entraînements, infrastructures et activités du club.
3. Engagement : En adhérant, chaque membre s'engage à respecter ce règlement et à participer activement à la vie du club.

Article 3 : Droits et devoirs des membres
1. Droits :
- Accéder aux entraînements organisés.
- Participer aux compétitions sous les couleurs du club.
- Exprimer des propositions ou remarques lors des réunions ouvertes.

2. Devoirs :
- Respecter les entraîneurs, bénévoles, autres membres et les infrastructures.
- Prévenir en cas d'absence prolongée aux entraînements ou événements.
- Porter la tenue officielle lors des compétitions officielles.
- Respecter l'environnement lors des entraînements et compétitions (déchets, respect des lieux).

Article 4 : Organisation des entraînements
1. Assiduité : Les membres doivent arriver à l'heure, avec leur matériel en ordre.
2. **Sécurité** :
- Le port du casque est obligatoire pour les séances de vélo.
- Les consignes des entraîneurs doivent être strictement suivies.
- Les règles de circulation routière s'appliquent lors des sorties en extérieur.

3. Groupes de niveau : Les membres sont répartis par niveaux pour garantir un entraînement adapté à chacun.

Article 5 : Comportement en compétition
1. Les membres doivent représenter le TRISLN avec fierté et respect, tant envers les organisateurs que les autres participants.
2. Toute attitude antisportive, tricherie ou comportement agressif sera sanctionné par le club.
3. Le port de la trifonction officielle est obligatoire lors des compétitions en tant que représentant du club.

Article 6 : Stages et déplacements
1. **Participation** : Toute participation à un stage ou déplacement collectif doit être confirmée à l'avance et peut nécessiter une contribution financière supplémentaire.
2. **Responsabilité** : Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte référent ou bénéficier d'une autorisation parentale.

3. **Règles** : Le respect des consignes du staff et du programme est impératif.

Article 7 : Finances et matériel
1. **Cotisation** : La cotisation annuelle est non remboursable, sauf cas exceptionnels (décision du comité).
2. **Matériel** : Chaque membre est responsable de son matériel personnel. En cas de prêt d'équipement par le club, il devra être restitué en bon état.

Article 8 : Respect des infrastructures et de l'environnement
1. Les membres doivent respecter les infrastructures mises à disposition (piscines, pistes, locaux, etc.).
2. Aucune dégradation volontaire ne sera tolérée. Toute infraction entraînera des sanctions.
3. Lors des entraînements en extérieur, chaque membre est tenu de ramener ses déchets et de respecter les espaces naturels.

Article 9 : Sanctions
1. Tout comportement jugé inapproprié ou non conforme à ce règlement pourra entraîner :
- Un avertissement verbal ou écrit.
- Une exclusion temporaire des activités.
- Une exclusion définitive, décidée par le comité après consultation.
2. Le comité se réserve le droit de statuer sur tout manquement grave au règlement.

Article 10 : Comité et assemblée générale
1. Le comité est composé d'entraîneurs, bénévoles et membres actifs élus chaque année.
2. Une assemblée générale annuelle est organisée pour :
- Présenter le bilan financier et sportif.
- Voter sur les grandes décisions du club.
- Écouter les propositions et remarques des membres.

Article 11 : Modifications du règlement
Ce règlement peut être modifié par le comité, après consultation des membres lors de l'assemblée générale.

Adopté par le comité du TRISLN, en date du 11 janvier 2025.
Pour toute question relative à ce règlement, veuillez contacter le comité via werysimon22@gmail.com ou francois.blairvacq@hotmail.com.